



Montréal, le 26 novembre 2010

Monsieur Robert Nicholson
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada
Ministère de la Justice du Canada
284, rue Wellington
Ottawa, Ontario (K1A 0H8)

Objet : Professeur Hassan Diab

Monsieur le Ministre,

Fondée en 1963, la *Ligue des droits et libertés* est un organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, qui vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'Homme. La Ligue des droits et libertés est affiliée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

La Ligue des droits et libertés a pris connaissance des informations relatives aux procédures d'extradition actuellement en cours concernant le professeur Hassan Diab. La Ligue juge inacceptable que ces procédures reposent sur des informations secrètes, issues de sources non identifiées, et que ces informations aient pu avoir été obtenues sous la torture.

La Ligue rappelle qu'en vertu de l'article 15 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : *Tout État partie veille à ce que toute déclaration dont il est établi qu'elle a été obtenue par la torture ne puisse être invoquée comme un élément de preuve dans une procédure, si ce n'est contre la personne accusée de torture pour établir qu'une déclaration a été faite.*

De plus, le fait d'appuyer les procédures d'extradition sur des informations secrètes viole les garanties judiciaires de M. Diab et le prive du droit à une défense pleine et entière. M. Diab ne connaît pas la preuve qu'on lui oppose et ne peut contester cette preuve dans le cadre d'un procès juste et équitable.

En conséquence, la Ligue vous demande, Monsieur le Ministre, d'agir en tenant compte de vos obligations en matière de droits humains, notamment eu égard à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et aux droits constitutionnels de Monsieur Hassan Diab et d'user des pouvoirs qui vous sont dévolus en mettant un terme à l'actuelle procédure d'extradition.

Veillez recevoir mes salutations distinguées,

Dominique Peschard
Président

C.c. Monsieur Stephan Harper, premier ministre du Canada
Justice for Hassan Diab Committee